



Déclaration liminaire du SE-Unsa - CAPD du 16 mai 2019

Le Projet de loi sur la transformation de la fonction publique présenté le 13 février est idéologique et inacceptable. Pour l'UNSA, ce projet remet en question un modèle de Fonction publique garant d'un service de qualité et de la protection des personnels. Au moment où notre société est fracturée, le gouvernement continue à ne pas entendre et ignore l'avis ou les propositions des organisations syndicales.

Il y a une semaine, l'ensemble des organisations syndicales étaient réunies dans la rue, avec les personnels, pour dénoncer ce projet de loi de transformation de la fonction publique. Touchant au droit d'être défendu en toute transparence, aux conditions d'exercice et de recrutement des personnels, sous couvert d'amélioration du service public, nous réaffirmons que ce projet de loi prévoit l'affaiblissement du service public. Le SE-Unsa au sein de sa fédération l'Unsa Éducation poursuivra son action contre ce projet de loi dans le souci d'une École publique dont le service est assuré par des personnels protégés par un statut.

C'est maintenant au gouvernement de saisir la perche du dialogue social, avant le vote de la loi Fonction Publique. Il se doit d'entendre les organisations syndicales qui représentent les agents publics. L'UNSA demande l'ouverture de négociations.

Le SE-Unsa rappelle son exigence de respect des représentations syndicales issues des urnes. Quand le ministre, par l'intermédiaire de son cabinet, choisit ses interlocuteurs pour faire des annonces plutôt que reconnaître ceux désignés par les personnels, il alimente la défiance envers toutes les formes de représentations. L'Unsa-Education affirme que ces pratiques sont dangereuses pour notre démocratie qui, pourtant, ne cesse de montrer combien elle est fragile.

Le Président a annoncé fin avril une revalorisation des enseignants en liant cette revalorisation à sa future réforme des retraites. Il a également annoncé la poursuite du dédoublement en grande section en éducation prioritaire et des effectifs maximum affichés à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1, ainsi que le renoncement à toute fermeture d'école sauf avis favorable du Maire. Ces annonces peuvent sonner comme de bonnes nouvelles mais le SE-Unsa reste méfiant et surtout demande des garanties et porte ses exigences.

Les attentes des personnels sont très fortes. La rémunération des enseignants a pris plusieurs centaines d'euros de retard au cours des trente dernières années. C'est donc une revalorisation d'ampleur qui est attendue. Il serait souhaitable par ailleurs que cela concerne les autres personnels du ministère.

Quant aux annonces sur les effectifs dans les classes, notre inquiétude se nourrit des pratiques du précédent exercice budgétaire. Il ne doit pas s'agir, une fois de plus, de poursuivre le redéploiement de moyens du second degré vers le premier degré. Sur ce second axe des annonces éducation nationale, le SE-Unsa a, d'ores et déjà, adressé un courrier au ministère pour demander un plan pluriannuel de recrutement de professeurs des écoles ainsi que la constitution et le recours à des listes complémentaires dès cette session 2019 pour préparer dès maintenant la rentrée 2020.

Au niveau local, la CAPD va se prononcer sur les demandes de temps partiel pour l'année scolaire 2019-2020.

Le SE-Unsa remercie monsieur le secrétaire général et le service pour l'écoute et la bienveillance lors des échanges en groupe de travail. Les critères ont été élargis et des situations revues. Pour autant, le SE-Unsa regrette que des restrictions s'appliquent sur les demandes de temps partiels sur autorisation car les demandes visent toujours une amélioration de l'exercice professionnel et/ou de l'articulation vie personnelle/vie professionnelle. On touche là un sujet encore au stade embryonnaire dans notre ministère.

Nous souhaitons pour la prochaine campagne une clarification sur la procédure et la communication. Le SE-Unsa demande que la communication des avis favorables ou défavorables soit faites systématiquement **et** sur les adresses professionnelles.

Nous demandons que les circonscriptions respectent la procédure : information aux enseignants, tenue des entretiens et respect de la confidentialité. En effet, certaines personnes ont reçu de la part de l'IEN la totalité des avis pour les demandes de temps partiels de la circonscription, ce qui n'est pas acceptable.

Le SE-Unsa demande également que les recours formulés tardivement en raison d'un défaut d'information, soient examinés au même titre que les autres.

Concernant enfin les stages FMIN, le SE-Unsa s'interroge sur la possibilité qu'ont pu avoir les différents publics de se porter candidat en raison des délais très contraints. Nous souhaiterions avoir connaissance des contingents.

Je vous remercie de votre attention.